



CHARTRE EUROPÉENNE

DES ENTREPRISES DE LA PROTECTION SOCIALE

POUR UNE PROTECTION SOCIALE RESPONSABLE, CITOYENNE ET JUSTE

LES ENTREPRISES EUROPÉENNES À STATUT MUTUALISTE, PARITAIRE OU COOPÉRATIF, QUI ŒUVRENT DANS LE DOMAINE DE L'ASSURANCE DE PERSONNES ET ADHÈRENT À LA CHARTRE, S'ENGAGENT :

➤ **À SATISFAIRE** LES BESOINS DES PERSONNES PROTÉGÉES, EN RESTANT FIDÈLES À LEURS VALEURS DE PROXIMITÉ, DE SOLIDARITÉ ET D'INTÉRÊT COLLECTIF, SANS NÉGLIGER LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ;

➤ **À RECHERCHER** PAR LEURS ACTIVITÉS UNE PROTECTION SOCIALE EFFICACE ;

➤ **À DÉVELOPPER** DES ACTIONS INNOVANTES, RESPONSABLES, ATTENTIVES À L'INCLUSION SOCIALE, DANS L'ESPRIT DE LA CONSTRUCTION DE LA DIMENSION SOCIALE DE L'EUROPE ;

➤ **À RESPECTER** LES VALEURS ET LA MANIÈRE D'ENTREPRENDRE SOCIALEMENT RESPONSABLES QUI LES DISTINGUENT ;

➤ **À DÉFENDRE** LEUR GOUVERNANCE ET LEUR POLITIQUE D'EMPLOI, CONSTRUITES SUR DES ENGAGEMENTS DURABLES AU PROFIT ET AU SERVICE DE LEURS ADHÉRENTS, DE LEURS MEMBRES ET DES POPULATIONS ASSURÉES.

➤ LES RÉGIMES DE SÉCURITÉ SOCIALE CONSTITUENT LA CLÉ DE VOÛTE DE LA PROTECTION SOCIALE

Les entreprises signataires reconnaissent le rôle primordial d'une sécurité sociale. Elles affirment leur volonté d'être acteur à part entière de la construction d'une protection sociale responsable, citoyenne et juste.

➤ LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE EST AU SERVICE DE L'INTÉRÊT COLLECTIF ET DES BESOINS DE LA PERSONNE

Le dynamisme entrepreneurial, la recherche de la performance dans la durée, d'une compétitivité économique et sociale n'ont pas d'autre objectif que de renforcer l'utilité sociale des cotisations, des prestations et services.

➤ UNE GOUVERNANCE REPRÉSENTATIVE DES PERSONNES PROTÉGÉES ET À LEUR SERVICE

La direction et l'animation des entreprises signataires peuvent prendre plusieurs formes :

- Une gouvernance directe : chaque adhérent, membre, sociétaire est un acteur de la gouvernance de l'entreprise.
- Une gouvernance par délégation : elle est assurée paritairement par les représentations syndicales de salariés et organisations patronales.

Afin de rester au plus près des intérêts des assurés, les entreprises signataires s'engagent à conserver un modèle de gouvernance qui associe et implique les personnes physiques et morales pour le compte desquelles elles travaillent.

